



République et Canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TÈNE

CONSEIL GENERAL

Procès - verbal N° 12

**Séance extraordinaire
du jeudi 18 mars 2010 à 20 h 00**

à

l'Espace Perrier, salle "Les Bourguignonnes"

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2009
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la création d'une commission ad hoc chargée d'étudier un concept communal pour l'accueil extrafamilial
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au règlement concernant la distribution de l'eau
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 72'000 francs pour la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG)
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 53'000 francs pour la réfection des points d'ancrage de trois façades du CIS Sports et Loisirs Marin
7. Motions et propositions
8. Interpellations et questions
9. Lettres et pétitions
10. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
11. Divers

* * * * *

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, ouvre la séance et souhaite la bienvenue au public, à la presse, ainsi qu'aux conseillers généraux et communaux présents.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, demande au parti libéral-radical de bien vouloir compléter le bureau, M. V. Breguet (PLRT) étant excusé. M. P. Perret (PLRT) fonctionnera donc en tant que questeur.

Il rappelle également aux intervenants de parler près des micros afin de faciliter la prise du PV.

1. Appel

<u>Présents</u> : 34	<u>Excusés</u> : 6	<u>Absent</u> : 0	<u>Majorité</u> : 18
----------------------	--------------------	-------------------	----------------------

Sont excusés : MM. R. Bischof (PLRT), V. Breguet (PLRT), M. Montini (PLRT), L. Siliprandi (PLRT), J. Torrecillas (PLRT) et P. Vaucher (ELT).

2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2009

Mme S. Fassbind (PSLT) aimerait qu'il soit supprimé, à la page 8, 1^{er} § de son intervention « et avec une relative attention. ».

M. J.-M. Germanier (cc) signale que lors de son intervention concernant le budget, à la page 4, il y a une erreur fondamentale. C'est un mot mais un mot peut être parfois fondamental. Au 3^e §, où il est indiqué qu'on perd environ 1.4 à 1.5 million et on est tributaire de cet élément qui est purement conjoncturel et non pas *structurel*. Respectivement, à la page 5, au 2^e §, il faut remplacer le mot *structurel* par conjoncturel et le mot *conjoncturel* par structurel. Le secrétariat a dû avoir un petit peu de problèmes mais, comme c'est écrit, il est important de préciser ce qui est « structurel » et « conjoncturel » car il n'aimerait pas recevoir le bonnet d'âne lorsque les historiens se pencheront sur ces procès-verbaux.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, a également reçu une remarque de M. José Torrecillas, qui était noté « absent », alors qu'il était « en retard ».

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2009, ainsi modifié, est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la création d'une commission ad hoc chargée d'étudier un concept communal pour l'accueil extrafamilial

M. M. Muster (cc) signale qu'en complément du rapport du CC au CG concernant la création d'une commission ad hoc chargée d'étudier un concept communal pour l'accueil extrafamilial, il aimerait en guise d'introduction préciser les quelques points suivants.

Il faut savoir que l'accueil extrafamilial, dans notre canton, se décline en trois types de structures :

- la première, c'est le recours à des parents de jour, personnes qui reçoivent une autorisation de l'Etat
- la deuxième, communément appelée crèche, mais rebaptisée structure d'accueil extrascolaire de la petite enfance, est destinée aux enfants en bas âge de zéro à quatre ans
- la troisième est destinée quant à elle aux écoliers de quatre à douze ans et s'appelle structure d'accueil extrafamilial parascolaire.

L'Etat fait la distinction entre l'accueil extrafamilial de la petite enfance et l'accueil extrafamilial parascolaire : les normes en matière de surface, d'encadrement professionnel, de coûts d'exploitation, d'occupation en temps, sont différentes d'une structure à l'autre. Pour cette raison, il y a une volonté de bien distinguer ces deux types d'accueil extrafamilial.

Jusqu'à aujourd'hui, la crèche privée ou plutôt la structure d'accueil de la petite enfance des Moussaillons, ici à Marin, accueille des écoliers, mais celle-ci n'arrive pas à satisfaire toutes les demandes. Actuellement, le nombre d'écoliers est limité à une vingtaine et on sait qu'il y a encore une demande d'une vingtaine de familles pour placer leurs enfants dans cette structure.

Le CC viendra prochainement avec des demandes de crédit pour l'aménagement du bâtiment qui abritait l'ancienne administration de Thielle-Wavre afin que celui-ci puisse accueillir une structure d'accueil de la petite enfance.

Le nombre de places que cette nouvelle structure pourrait offrir aux écoliers ne sera pas suffisant pour satisfaire à toutes les demandes de parents qui souhaitent que leurs enfants âgés entre quatre et douze ans puissent bénéficier d'un accueil parascolaire.

Comme spécifié dans le rapport, la création de cette commission doit nous permettre de faire toute la lumière sur la nécessité de créer une structure d'accueil parascolaire sur le territoire communal. Il insiste sur le mot « parascolaire » qui n'a rien à voir avec une structure d'accueil de la petite enfance. Ce sont deux choses complètement différentes.

HarmoS arrive à grands pas. Son organisation va changer les habitudes des écoles et des familles. Une des conséquences de ce changement pour certains ou de cette amélioration pour d'autres, va faire que les communes devront créer suffisamment de places d'accueil extrafamilial parascolaire sur leur territoire.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, passe la parole aux groupes et leur demande d'annoncer directement leurs candidats à la commission ad hoc chargée d'étudier un concept communal pour l'accueil extrafamilial.

Mme A. Humbert (PSLT) signale que les membres du groupe socialiste ont étudié attentivement ce rapport lors de leur séance de groupe du 8 mars dernier.

Ils ont salué le fait que le CC se préoccupe des questions de l'accueil et de l'encadrement des enfants scolarisés, ou non, de la commune. C'est un problème inquiétant puisqu'on estime qu'il manque plusieurs centaines de places de crèche au niveau cantonal et d'accueil parascolaire.

Le rapport indique que le nombre de places offertes aux écoliers est insuffisant dans notre commune aussi. Il faut donc s'attacher à y trouver des solutions.

Il s'agit ici également de satisfaire aux exigences du concordat HarmoS, accepté en 2008 par le Grand Conseil.

Le PS soutiendra donc le rapport et il propose Mme Sylvie Fassbind (PSLT) et M. Lionel Jourdan pour le représenter à la commission ad hoc.

M. N. Krügel (PLRT) signale que le parti libéral-radical s'est lui aussi penché sur la chose.

Ça nous fait également très plaisir que le CC se penche sur cette problématique. Elle va dans le sens de nos convictions et de nos perceptions qui sont celles de la nécessité de ce type d'accueil, de la nécessité de cet accompagnement des parents qui travaillent, ne serait-ce que par nécessité mais aussi par besoin de réalisation.

Aujourd'hui, nous appuyons parfaitement la démarche, nous la trouvons logique, nécessaire et proposons Mme Silvia Praz (PLRT) et M. Giuseppe Togni (PLRT) pour nous représenter dans cette commission.

M. D. Jolidon (ELT) signale que l'Entente a aussi apprécié le rapport et se réjouit de lire et de voter les résultats que la commission nous apportera.

L'Entente sera représentée dans cette commission par Mmes Jeannine Mallet (ELT) et Sabine Penalzoza (ELT).

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, remarque que six noms ont été proposés. Nous pouvons donc procéder à une élection tacite et souhaitons aux membres de cette commission plein succès dans leur travail.

- Applaudissements -

M. M. Muster (cc) signale que c'est avec grand plaisir qu'il convoquera prochainement ces six personnes à la première séance afin qu'on puisse mettre en chantier, le plus rapidement possible, ce travail.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au règlement concernant la distribution de l'eau

M. D. Rotsch (cc) signale que dans le cadre de l'unification de la réglementation des deux anciennes communes, nous nous trouvons aujourd'hui à l'étape du nouveau règlement concernant la distribution de l'eau et non plus de la distribution de l'eau potable comme il était l'usage dans les anciennes réglementations.

La procédure de travail a suivi la démarche suivante : la commission TPSI s'est penchée dans un premier temps sur ce règlement pour régler les questions techniques, sur propositions du CC, puis la commission réglementaire s'est elle penchée sur les questions de forme, de terminologie juridique et autres termes à utiliser dans ce cas de figure. Ensuite, le service des communes y a également jeté un œil attentif avec comme conclusion qu'il était tout à fait acceptable et parfaitement rédigé.

Il ne va pas redire ce qui est déjà énuméré dans le rapport mais signale qu'il a été recherché principalement de régler la question de la propriété, donc de savoir à quel moment le réseau est public et à quel moment il devient privé parce que la pratique a démontré que le flou existant dans les anciennes réglementations donnait trop de liberté et que, parfois, les décisions étaient un peu excessives et ne correspondaient pas forcément à la réalité.

On espère qu'avec cette nouvelle mouture ces questions seront réglées plus facilement. Cela engendre quelques conséquences financières qu'on ne connaissait pas auparavant puisque le réseau s'étend mais la commune va pouvoir maîtriser le réseau de distribution d'eau du début jusqu'à la fin, aux niveaux du captage et du stockage. Il est également porté une grande attention au niveau du traitement de l'eau.

Il était clair, non seulement dans l'esprit du CC mais également dans celui des commissaires, que la commune devait pouvoir maîtriser le réseau au maximum afin de garantir une distribution de l'eau optimale.

M. P. Perret (PLRT), au nom de la commission TPSI, signale qu'on a un rapport parfaitement clair. Les propos tenus par M. Rotsch le sont tout autant. Il se tient donc simplement à disposition si des questions de détail devaient se poser.

M. A. Fridez (PLRT), au nom de la commission réglementaire, signale que le rapport du CC est parfaitement bien rédigé.

La commission réglementaire a été sollicitée en ce qui concerne les aspects de forme de ce nouveau règlement.

La commission s'est réunie à trois ou quatre reprises et s'est tout d'abord attachée à bien comprendre et à bien visualiser les aspects techniques déjà vus et corrigés par les collègues de la commission TPSI.

Ceci fait, nous nous sommes donc concentrés sur la sémantique regroupant certains sujets, unifiant le vocabulaire, non technique, de certains termes comme en témoigne d'ailleurs le rapport du CC très complet.

Entre autres, nous avons apporté une attention toute particulière aux aspects de la fourniture d'eau dans les cas spéciaux, de la responsabilité de la commune, aux définitions des installations, de la limite publique et privée, aux compétences de contrôles de la commune et à la suppression de la fourniture d'eau.

Nous avons donc revu chaque article, corrigé les ambiguïtés, complété et reformulé certaines dispositions.

Au vu de ce qui précède, la commission réglementaire recommande donc d'approuver le projet de règlement concernant la distribution de l'eau.

M. P.-O. Maire (ELT) signale que l'Entente de La Tène a naturellement étudié ce point de l'ordre du jour avec beaucoup d'attention dans sa séance de préparation de lundi dernier.

Il ne se mouillera pas beaucoup en vous disant que cette histoire d'eau n'a pas soulevé un torrent d'opposition, juste quelques vagues remous.

Il ne s'agit, comme il est inscrit dans le rapport, que d'une remise à flots des deux règlements des deux communes de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier. Nous ne ferons donc pas barrage à ce nouveau règlement et nous l'accepterons.

Nous avons quand même une remarque à formuler. En effet, nous regrettons que, au point 2.1 du rapport et ensuite dans le règlement, ne figure plus la notion d'eau potable.

Ce petit mot aurait eu l'avantage que les choses soient claires, comme de l'eau de Rotsch, pardon, de Roche, excusez-moi M. Roche, non Rotsch et aurait certainement trouvé place dans les nombreuses pages du règlement.

Ensuite, nous avons une question concernant le rapport. A la fin du point 2.3, il est mentionné que la commune ne pourra pas être tenue pour responsable si la composition devait sensiblement changer et mettre en difficulté les processus industriels. La question est : qu'en serait-il si l'eau potable devenait non potable et mette en péril les processus digestifs ? Cette situation s'est déjà présentée dans la région, il n'y a pas très longtemps.

Il terminera en disant que la lecture de ce règlement n'a pas été très digeste mais que, heureusement, lorsqu'on arrive à la dernière page, dans les schémas, on peut quand même trouver une goutte d'eau potable, même si le mot est écrit entre parenthèses !

Mme N. Fellrath (PSLT), au risque de répéter ce qui a déjà été dit, ne va pas lire le texte qu'elle avait prévu.

Elle signale toutefois que le groupe a pris connaissance de ce rapport lors de sa dernière séance et qu'il l'acceptera à l'unanimité de ses membres présents.

Il s'agit d'un rapport clair, précis et complet, qui a passé devant deux commissions. Elle pense que tout a été étudié, tant au niveau technique que de la sémantique. Au niveau juridique, on peut toujours interpréter les choses et cela peut parfois devenir difficile et laborieux, tant il y a de façons multiples d'étudier un texte mais ici le texte final est tout à fait complet.

M. P. Perret (PLRT) signale qu'il ne peut que répéter ce qu'il a dit tout à l'heure.

Lors de notre séance de groupe de cette semaine, nous avons voté à l'unanimité ce rapport.

M. G. Gremaud (PSLT) attire l'attention du CG sur l'art. 7 où quelque chose l'a intrigué. Il est écrit que les échantillons d'eau sont prélevés chez les abonnés. A sa connaissance, dans les directives de la SSIGE, les échantillons sont prélevés en tout point public, que ce soit au captage ou au réservoir p.ex., mais pour l'abonné la responsabilité de la commune (entreprise fournisseur d'eau) s'arrête au compteur, raison pour laquelle il propose de remplacer « chez l'abonné » par « selon la directive pertinente de la SSIGE », ce qui impliquerait une modification dans la phrase suivante qui se lirait « Les abonnés doivent le cas échéant garantir au fontainier l'accès au réseau privé. ».

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, demande le dépôt par écrit de cet amendement.

M. D. Rotsch (cc), pour répondre à la question de l'Entente concernant la composition physico-chimique de l'eau, signale qu'à la base la commune doit assurer la composition prévue légalement en termes de distribution d'eau de boisson, donc à un taux de chlorage, à un niveau de bactériologie, etc., ce qui est de sa responsabilité même. Dès que ces taux ou ces niveaux ne sont plus respectés, l'eau peut ou pourrait être considérée comme non potable. Dans ce cas, on entre dans une démarche complètement différente par rapport à ce qui est dit à l'art. 19 qui précise la qualité de l'eau, cette fois sous forme d'eau industrielle, raison pour laquelle le règlement ne porte plus le titre d'eau potable mais d'eau en termes génériques parce que l'eau est utilisée non seulement pour la boisson mais aussi pour des processus industriels. Certaines entreprises comptent sur une habitude de la qualité de l'eau physico-chimique aux niveaux du calcaire ou du chlore. On a eu un cas tout à fait précis lors des travaux d'assainissement du Vigner, où on a convié les entreprises qui consomment beaucoup d'eau (5 ou 6 sur notre territoire) pour les informer des conséquences par rapport aux travaux, notamment l'interruption du pompage du Vigner. On a pensé à tout, sauf au niveau de chlore parce que les anciennes installations ne correspondaient presque plus au niveau de chlore minimum, chlore résiduel, fixé par la loi. Le système de chlorage a été changé et la conséquence a été que son niveau est monté, en moyenne. Ces niveaux étaient valables jusqu'au bout du réseau mais ont

complètement dérégulé le système de processus industriel d'une entreprise et ont créé des dégâts dans des filtres à osmose inverse, relativement chers. Le rôle principal de la commune au niveau de la distribution d'eau est donc de garantir tous les taux fixés par la loi en termes d'eau de consommation, d'eau potable, d'eau de boisson. Elle en est responsable. Si une fois l'eau a un taux de calcaire plus élevé, si elle devait avoir un taux de chlore un tantinet plus élevé mais qui corresponde toujours aux normes légales en termes de distribution d'eau de boisson, la commune ne doit pas être tenue pour responsable, sinon on n'en finit plus. On ne peut pas s'en sortir si l'entreprise X a besoin d'une eau de telle qualité, l'entreprise B d'une autre qualité, etc. Les entreprises qui ont besoin de telles spécificités spéciales doivent donc prendre les mesures nécessaires pour garantir leur processus industriel.

S'agissant de l'amendement de M. Gremaud, il pense que cette précision peut être intéressante mais précise qu'on parle à plusieurs endroits, notamment à l'art. 5 où on fait référence à la lettre c) aux directives de la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux, à l'art. 45⁴ qui stipule que les directives pour l'établissement d'installations d'eau de la SSIGE et les prescriptions de la commune doivent être respectées.

Mme S. Fassbind (PSLT) demande une suspension de séance, accordée par M. M. Binggeli (PSLT), président du CG.

* * * * *

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, lit l'amendement déposé à l'art. 7¹ qui stipulerait que : « Le fontainier est chargé du contrôle de la qualité de l'eau. Les échantillons d'eau sont prélevés selon la directive pertinente de la SSIGE. Les abonnés doivent le cas échéant garantir au fontainier l'accès au réseau privé. Les prélèvements sont analysés par un laboratoire agréé. ».

L'amendement est accepté à l'unanimité.

Le règlement concernant la distribution de l'eau, ainsi amendé, est accepté à l'unanimité.

M. D. Rotsch (cc) remercie le CG d'avoir accepté ce règlement, qui va pouvoir être appliqué après le délai référendaire sur cette nouvelle base. Il a quand même suscité de l'intérêt puisqu'une précision importante a été apportée, ce qui prouve que le CG y a apporté toute l'attention qui y était utile. Merci !

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 72'000 francs pour la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG)

M. M. Borel (PSLT), étant concerné à titre personnel par ce point de l'ordre du jour, demande l'autorisation de se retirer momentanément de l'Assemblée, autorisation accordée par M. M. Binggeli (PSLT), président du CG.

M. D. Rotsch (cc) signale que d'après le retour d'informations que nous avons eu des groupes, le sujet n'est peut-être pas toujours facile à saisir dans son ensemble, mais un certain nombre de questions ont pu trouver réponse.

Ce crédit de 72'000 francs s'articule autour de deux volets principaux. Le premier qui devra mettre en place le système et le second, de 60'000 francs, qui est consacré aux heures de travail pour l'informatisation des réseaux d'eaux, notamment des réseaux d'eau potable et d'évacuation des eaux des deux anciennes communes des territoires de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier.

Il faut bien comprendre que cette demande de crédit ne demande pas au CG d'acheter une application (ce n'est pas un logiciel ou un soft que nous allons acheter) mais des outils qui permettent d'intégrer des données géographiques qui sont sous formes multiples (plans, rapports, etc.) et lorsqu'elles sont sollicitées lors de requêtes ou lors de recherches d'informations pour des prises de décisions, aujourd'hui il est extrêmement difficile d'avoir un aperçu ou une vision globale de toutes ces informations.

Ce qui est recherché au travers de ce crédit, c'est de reprendre toutes les informations que nous avons aujourd'hui, sous toutes les formes où elles se trouvent et les concentrer à un seul endroit sur un serveur (qui a deux noms : Oracle et SDE Geomatic) qui permette par l'entremise d'un logiciel qui lui est propriété d'une société qui sera appelée à rentrer et à construire les données qui sont propriétaires de la commune, de les installer ou de les insérer sur ce serveur, qui servira après de base de données, autant pour la commune que pour le privé. La commune, au travers d'un petit soft qui s'appelle ArcReader, complètement gratuit si ce n'est une petite formation (1'400 francs) et dont la lecture pourra se faire au niveau d'une plate-forme cantonale, le SITN, sera mis en lien par des protocoles informatiques (TCP, ICP, etc.) pour avoir une plate-forme de lecture qui s'appelle le SIT. Ce dernier ira pomper les données sur le serveur pour lequel la commune aura des frais annuels de maintenance (2'600 francs TVA comprise), où continuellement, si le CG le souhaite, sur la base d'une planification à terme, on viendra y ajouter d'autres infrastructures qui serviront à la prise de décisions et surtout à la gestion globale du territoire de la commune.

Les gens changent, tant au niveau de l'administration qu'au niveau des politiques qui sont amenés à prendre des décisions.

Au travers de cette procédure, cela nous permet d'avoir une ligne et une centralisation des données à un seul endroit, qui permettront d'avoir une vue globale sur l'ensemble.

Comme dit dans le rapport, plusieurs communes dans le canton de Neuchâtel (énumérées à la page 4 en pied de page) travaillent déjà avec ce système, Viteos, le Groupe E, etc. Il y a des millions de licences qui travaillent avec ce système sur la planète et qui fonctionnent extrêmement bien.

Le tout fonctionnera au travers d'un partenariat que le CC souhaite mettre en place mais qui n'engagera pas de mandat formel de la part de la commune. Mis à part les 60'000 francs qui sont demandés dans ce crédit pour structurer une première partie des infrastructures communales puisqu'on a choisi une société qui va le faire, celle-ci - dans la logique - poursuivra l'introduction des nouvelles données, communiquées par la commune. Elle donnera l'impulsion de dire à quel moment elle souhaite l'introduction de ces nouvelles données, p.ex. le parc des candélabres. Actuellement, la commission de l'environnement et du développement durable cherche à faire des économies d'énergie, cherche à comprendre comment est structuré notamment le parc des candélabres et de l'éclairage public. Aujourd'hui, c'est un peu une sinécure de donner les éléments d'information de manière précise. On peut les donner mais ils évoluent avec le temps car on pourrait décider d'équiper avec des LED une partie des candélabres. On doit pouvoir le gérer et avoir des retours d'information. Est-ce qu'on aura vraiment créé des économies d'énergie, est-ce que l'investissement a été fructueux, etc., grâce à ce Système d'Information Géographique ? Toutes ces analyses, toutes ces requêtes pourront être faites de manière rapide et précise, pour autant qu'il y ait un suivi derrière. C'est là que le

partenariat prend toute sa valeur. Ce partenariat avec la société NEWIS, qui n'aura pas de mandat formel de la commune, est souhaité pour introduire une infrastructure. Cela pourrait être demandé sous la forme d'un nouveau crédit ou éventuellement dans le cadre du budget ordinaire. Cette société NEWIS a l'habitude de travailler avec la liste de toutes les communes nomenclaturées dans ce rapport, ainsi qu'avec Viteos et le SITN. On a voulu ce partenariat constructif parce que dans le SIG ne seront pas seulement incluses les données connues aujourd'hui, dont certaines ont été citées, mais aussi les nouvelles données. Toutes les nouvelles constructions, les nouveaux points de relevés sur le terrain seront également introduits. Pour cela il nous faut un géomètre. Aujourd'hui, on travaille déjà avec un bureau de géomètres avec lequel on n'a pas de mandat non plus. C'est une habitude de travail qu'on a avec ce bureau de géomètres et on se rend compte que si on veut consolider ce partenariat, respectivement cette nouvelle manière de travailler au travers du SIG, il est important de mettre en place une collaboration avec un partenariat qui a l'information la plus pertinente du départ à la fin. NEWIS et GEOgroupe ont une manière de travailler qui leur permet d'avoir les informations qui correspondent aux exigences utiles pour les intégrer dans le cadre du SIG mais surtout qui permet de travailler beaucoup plus vite et de manière beaucoup plus précise.

C'est pour cela que le CC a trouvé opportun de mettre en place ce partenariat qui ne s'appuie pas sur un mandat formel sur le terme mais bien sur la recherche d'une optimisation du processus de travail.

Il se tient à disposition pour les éventuelles questions.

M. J.-D. Röthlisberger (PLRT), au nom de la commission TPSI, signale que le projet de crédit de 72'000 francs pour la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) a été discuté dans le cadre de cette commission.

De nombreuses questions se sont posées sur :

- l'utilité d'un tel système
- le coût d'utilisation / d'exploitation
- les possibilités d'utilisation, voire de compatibilité avec les système du Groupe E, de Swisscom et de Viteos

Si l'utilité d'un tel système a rencontré l'unanimité de notre commission par le fait que tous les services se trouveront sur le système et par là les services communaux, les bureaux d'ingénieurs, les architectes, voire les particuliers, auront un accès facile sur l'emplacement et l'état des infrastructures, en particulier souterraines de notre commune.

Le coût d'utilisation et d'exploitation a amené une discussion nourrie de la commission et, semble-t-il, certaines incertitudes sont apparues, en particulier :

- est-ce que les 72'000 francs suffiront à la finalisation de tout le projet ?
- à combien se monteront les frais d'exploitation ?
- qui gèrera la maintenance du système tenant compte qu'une certaine rigueur est indispensable au sérieux et à la fiabilité de ce système ?
- sera-t-il perçu des émoluments pour l'accès à ce système ?

D'après les renseignements donnés à la commission, les systèmes d'exploitation du Groupe E, de Swisscom et de Viteos seront compatibles avec le projet SIG.

Tout en étant consciente qu'il reste certaines incertitudes, financières en particulier, la commission préavise favorablement ce projet.

M. P. Villa (PLRT), au nom de la commission financière, signale que cette dernière, dans sa séance du mardi 9 mars, a écouté avec intérêt les informations additionnelles sur le sujet apportées par le CC.

Selon celui-ci, ce système permettrait d'avoir une vision globale de la situation souterraine et de réaliser des économies.

Puisque, en outre, il est déjà installé dans de nombreuses communes et qu'il est compatible avec le système cantonal, la commission financière a accepté à l'unanimité des membres présents cette demande de crédit.

M. D. Jolidon (ELT) signale que certaines questions vont paraître bizarres puisqu'elles ont déjà trouvé réponse en partie ou posées par d'autres mais comme ces questions ont déjà été communiquées, il va quand même les poser pour se retrouver dans ses papiers.

L'Entente a étudié avec sérieux et en détail le rapport et l'arrêté concernant ce crédit de 72'000 francs.

Cela a suscité une kyrielle de questions et de remarques qu'il va essayer de résumer.

En préalable, n'aurait-il pas été possible de créer une commission ad hoc qui aurait pu conseiller les autres membres du CG qui ne connaissent peut-être pas forcément le monde de l'informatique et des bases de données sur le bien-fondé d'un tel achat et s'il n'est pas trop tard pour le faire ?

Chapitre 2

Cet outil d'analyse est une aide à la décision :

Qui aura l'utilité de cet outil à l'administration communale ou au CC et pour quelles analyses et décisions ?

La faculté de superposer des informations pour en produire des nouvelles permettrait une économie de temps :

Quelles économies, pour qui et en quelle quantité ?

Interroger le tool par des requêtes qualitatives et quantitatives :

Qui écrira ces requêtes (certainement en SQL) et, à titre personnel, il aimerait savoir ce qu'est une requête qualitative ?

Ajouter, extraire, corriger, effacer :

Qui procédera à ces ajouts, modifications ?

Editer des plans et cartes à la demande et à prix réduits :

Pour qui, sous quelle forme (imprimante) et à quel prix ?

Il a pris contact avec Hauterive, qui a le même SI, et qui veut maintenant introduire les hydrantes. Cela lui coûtera 10'000 francs supplémentaires, ce qui signifie que ça a quand même un coût après les coûts de base.

Pour la saisie initiale, on a répondu. Ce n'est pas nous qui la ferons mais une entreprise.

On nous dit qu'on aura un partenaire unique mais on nous parle de GEOgroupe SA et de NEWIS. Lequel des deux sera le partenaire unique ?

Installation du logiciel sur un PC de l'administration :

On a vécu le même problème avec le logiciel Polfeu, qui a été installé sur un seul PC. Quand la personne n'est pas là (malade ou en vacances), soit on doit briser la sécurité et demander le mot de passe de la personne, soit le logiciel est inutilisable. Pourquoi pas alors une solution Internet ou l'installer sur plusieurs PC ?

Chapitre 4

Ici aussi le tableau des prix ne semble pas correspondre à la réalité.

Pourquoi cette différence entre les données à saisir pour Thielle-Wavre et pour Marin-Epagnier ? Pourquoi les séparer puisqu'on ne fait plus qu'une communauté ? Vu le nombre de personnes ou la différence de taille, du simple au double c'est un peu bizarre.

Chapitre 5

En conclusion, on nous dit que le citoyen accédera à cette information. Comment, sous quelle forme et à quel coût ?

Dans ce contexte et avec toutes ces incertitudes, il n'a pas été possible de décider si l'Entente entrera en matière ou pas et si elle acceptera ce rapport et son arrêté le cas échéant. Notre choix dépendra des réponses apportées à nos questions.

M. T. Smith (PLRT) signale que c'est avec intérêt que le groupe PLR a pris connaissance du rapport du CC au CG concernant la demande de crédit de 72'000 francs pour la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG).

Le groupe PLR soutient le CC dans sa démarche d'étudier la possibilité d'une gestion informatisée du cadastre souterrain et autres infrastructures. Le système proposé dans le rapport semble prendre une bonne option dans ce sens.

Toutefois, en étudiant le rapport en détail, de nombreuses questions sont restées sans réponse. Par exemple :

- l'application est-elle compatible avec les applications utilisées par Viteos, Groupe E ou Vidéo 2000 ?
- s'est-on assuré que la digitalisation des réseaux électrique, du gaz, Viteos et téléphonique, ainsi que les mises à jour, se fera par les responsables de ces réseaux, et à leurs frais, et non pas par la commune ?
- s'est-on assuré que notre bureau technique sera en mesure d'entretenir et de faire vivre ce système d'information ?
- pourquoi n'a-t-on pas procédé à un appel d'offres pour les travaux de géomètre ?
- existe-t-il une estimation du coût annuel de mise à jour des données relevées, annoncée comme « beaucoup moins chère » et une comparaison avec la situation actuelle ?

En résumé, le groupe PLR soutient l'idée développée dans le rapport mais souhaite des clarifications et une analyse plus approfondie avant d'accepter le crédit. Nous demandons donc que le CC retire son projet.

Mme S. Fassbind (PSLT) signale que le groupe socialiste s'est penché sur ce rapport et ses incidences, soit sur la mise en place du SIG, une base de données qui permet de répertorier les informations dont l'administration et la collectivité publique ont besoin dans le cadre de l'aménagement du territoire.

C'est un outil d'aménagement du territoire qui aide à la décision, qui permettra d'agir mieux et plus rapidement.

Selon le rapport, le crédit servira à informatiser les réseaux d'eaux. A l'avenir il sera envisagé d'étendre à d'autres infrastructures, tels les réseaux de gaz, Vidéo, éclairage public et c'est une bonne chose.

Le groupe socialiste s'est montré assez enthousiaste à ce projet dans sa large majorité. Il est clair que cette plate-forme informatique pourra engendrer une simplification du travail à l'interne et une optimisation des informations géographiques de la commune.

Il relève toutefois, comme nos prédécesseurs, que les informations sur le coût réel de cette opération sont trop floues. On ignore en effet quelles sont les économies qui pourraient être estimées entre la situation sans SIG et avec SIG, p.ex. avoir une projection financière. Sur quelles prestations précises porte le crédit de 72'000 francs ? Quelles sont les prestations précises sur lesquelles nous devons compter à l'avenir ? Quelles seront les extensions pour les routes, égouts, etc. selon chiffre 3.5, page 5 du rapport ? A tout le moins, il serait important de nous donner une estimation. On ignore aussi, et c'est important, quels seront le prix et les frais de partenaires, puisqu'il y en a deux selon la page 4 du rapport. Nous aurions là aussi aimé connaître la fourchette du coût envisageable, notamment par rapport à un tarif horaire de ces mandataires. Nous aimerions également que le CC nous donne un tableau ou des renseignements sur les communes qui pratiquent le SIG et sur les coûts engendrés pour avoir à disposition des informations plus précises.

Sous réserve d'une clarification de tous ces faits et de tous ces coûts, qu'il aurait été facile d'estimer, le groupe socialiste approuvera dans sa large majorité ce rapport et la demande de crédit qui en découle.

M. D. Rotsch (cc) demande une interruption de séance, accordée par M. M. Binggeli (PSLT), président du CG.

* * * * *

M. D. Rotsch (cc) signale que malgré que le CC soit convaincu que le projet qui est présenté ce soir est bon et qu'il sera utile à l'optimisation du processus et d'économie, il a décidé de retirer l'objet de ce point de l'ordre du jour au vu du foisonnement de questions techniques qui sont venues se greffer sur ce dossier.

Toutefois, le CC sait gré aux groupes de bien vouloir poser leurs questions par écrit afin de trouver des réponses adéquates et précises, qui seront discutées dans le cadre de la commission TPSI, de la commission technique habilitée à traiter ce genre de questions, non seulement sur leurs aspects techniques mais aussi sur la suite du processus. Il sera également discuté dans ce cadre-là la question de savoir s'il faut nommer une commission spéciale.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 53'000 francs pour la réfection des points d'ancrage de trois façades du CIS Sports et Loisirs Marin

M. R. Walther (cc) signale qu'une fois de plus, nous constatons que dans tout malheur il y a du bon.

Ce soir, le CC sollicite un crédit de 53'000 francs afin de renforcer et de réparer l'installation du CIS.

Pourquoi malheur ? Parce qu'en novembre 2008, nous avons passé près de la catastrophe lorsqu'une partie des ancrages du côté Est du CIS a été défaillante.

Pourquoi bon ? Parce que cet incident nous a permis de faire une expertise de la coupole de ce CIS. Cette expertise a été exigée par l'ECAP, qui a complètement payé le premier incident, et le résultat de cette expertise qui concernait la coupole en béton, la teneur de ces poutres dans le béton ainsi que la qualité de ces poutres et des parois, a donné les résultats suivants.

Le béton de la coupole est en bon état. Le risque de corrosion de la toiture en acier à moyen terme est faible et les panneaux isolants ont une bonne adhérence aux supports, ce qui signifie que l'incident qui s'est produit est dû à une augmentation et à une répétition des coups de vent et à une fatigue des points d'ancrage.

L'ECAP a exigé que nous réparions ce CIS et nous avons mandaté un bureau d'ingénieurs, le bureau Becker SA ; celui-ci a spécifiquement analysé les ancrages de ces poutres. Egalement ici le résultat était assez clair : l'expertise a été jointe au rapport, les ancrages sont sains. Le problème est que les normes ont changé. Il n'est plus aujourd'hui acceptable d'avoir de tels ancrages dans du béton avec les coups de vent qui se produisent de nos jours. Il y a 30 ans, les normes étaient différentes. Aujourd'hui, nous devons consolider l'ancrage de ces poutres dans la coupole en béton. Vous avez quelques schémas et des calculs joints au rapport. Par esprit de transparence, nous ne voulions pas tracer des mots dans le rapport d'expertise du bureau Becker puisqu'il fait allusion à cette annexe.

Pour être simple, ces poutres sont ancrées dans le béton, vous l'avez vu sur les photos, par une plaque verticale qui est soudée à une plaque horizontale sur lesquelles sont fixées ces poutres.

Ce que nous proposons aujourd'hui, vous avez un dessin, à la page 3 du rapport, c'est de rajouter une traverse à 45° qui sera fixée à un deuxième point de la coupole. On va donc construire ces équerres, fixer des plaques, percer la coupole, mettre des boulons et, comme ça, nous aurons un deuxième point d'ancrage.

Il reste à disposition pour répondre à toutes les questions qui pourraient être posées et sollicite le CG d'accepter cette demande de crédit.

M. P. Villa (PLRT), au nom de la commission financière, signale que cette dernière, dans sa séance du mardi 9 mars, a pris note que selon l'expertise effectuée, l'état général du bâtiment du CIS est acceptable puisque :

- le béton est en bon état
- le risque de corrosion de l'armature à moyen terme est faible
- les panneaux isolants ont une bonne adhérence au support

Par contre, les points d'ancrage en façade doivent être renforcés afin d'éviter un nouvel incident qui, de plus, ne serait pas couvert par l'assurance.

C'est donc à l'unanimité des membres présents que la commission financière a accepté ce crédit de 53'000 francs.

M. A. Cramerj (PSLT) signale que le groupe socialiste a examiné le rapport du CC, même si la partie manuscrite n'a pas été comprise et peu ici l'auront comprise.

Au vu des dégâts intervenus fin 2008, et pour éviter d'autres éventuels dommages provoqués par la faiblesse des points d'ancrage, le groupe va accepter le crédit de 53'000 francs afin que le système d'ancrage garantisse la pérennité des façades et coupole.

En effet, il est impératif que, d'une part, toutes les mesures soient prises afin de garantir la sécurité physique des utilisateurs et du personnel et, d'autre part, pour éviter que des événements, tel celui de fin 2008, ne se reproduisent car de tels dommages peuvent fragiliser la structure générale et ainsi provoquer des pertes d'exploitation.

Le groupe socialiste pose toutefois les questions suivantes au CC :

- on accepte le crédit mais quelle est la solidité de l'ensemble du complexe après 27 ans, depuis sa construction en 1983 ?
- le CC pense-t-il que prochainement d'autres demandes de crédit pourraient être faites au CG pour soit réparer des dégâts, soit prévenir d'autres dangers ?
- pourquoi le CC ne nous a-t-il pas présenté un rapport global de l'état du bâtiment afin que le CG puisse prendre des décisions en toute connaissance de cause et des véritables défauts du CIS ?
- pourquoi le CC n'a-t-il pas mandaté le même bureau d'architecture, GMS de Neuchâtel, qui avait effectué une analyse détaillée de l'état des lieux en octobre 2001, soit après 18 ans d'utilisation, avant l'achat par la commune du CIS en 2002 afin que cette analyse soit réactualisée en 2010, après 26 ans d'utilisation du CIS ? Nous pensons qu'une telle mise à jour ne devrait pas apporter un coût important puisqu'il s'agissait d'un rapport d'une 60aine de pages qui avait été préparé avant l'achat, qui mentionne beaucoup de choses et dont on pourrait tirer des renseignements.

Afin d'éviter d'autres problèmes, demande est faite au CC de réactualiser l'analyse de 2001 afin de constater l'état des structures et installations de ce complexe, à ce jour, de voir également que les loyers, soit 120'000 francs annuels, permettent l'entretien général courant et couvrent également tous les frais courants et, si possible, qu'ils ne soient pas à charge du budget en dehors des loyers.

Le parti socialiste demande, pour des questions de simplification et de rapidité, que le CC accepte cette demande de réactivation de l'analyse de 2001. En cas de refus par le CC, le groupe socialiste va déposer d'autres interventions avant la prochaine séance afin que le Législatif puisse connaître l'état véritable de ce complexe.

M. J.-D. Röthlisberger (PLRT) signale que c'est avec intérêt que le groupe PLR a étudié le rapport du CC concernant le crédit pour la réfection des points d'ancrage de trois façades du CIS.

Il faut se rendre à l'évidence que le CIS est devenu l'élément moteur de la zone sportive de La Tène et qu'il est important de maintenir ce bâtiment en bon état.

Suite au coup de vent du 21 novembre 2008, la façade Est du bâtiment avait été fortement endommagée et bien des soucis, voire des craintes quant à l'état de la structure du bâtiment, ont interpellé les élus locaux, surtout après la décision, voire l'ultimatum de l'ECAP.

C'est avec intérêt que nous avons étudié le rapport très complet sur cet objet.

Nous relevons que, suite à l'expertise du bureau VBI, il ressort que :

- les plaques des profilés métalliques des trois façades restantes sont bien ancrées dans la structure en béton armé et qu'aucune anomalie n'a été constatée
- le système d'ancrage adopté à l'époque de la construction ne correspond toutefois plus aux normes actuellement en vigueur

- l'armature existante est insuffisante pour supporter des conditions météorologiques de plus en plus conséquentes
- dans ces conditions, l'expert préconise le renforcement des profilés métalliques sur toute la longueur du bâtiment, ceci pour éviter le phénomène de novembre 2008.

C'est avec satisfaction que nous avons pris acte que le reste du bâtiment était sain.

A l'avenir, il s'agira au propriétaire de l'immeuble, soit la commune, d'être vigilant sur l'entretien lourd de ce bâtiment.

Le groupe PLR unanime acceptera le crédit demandé.

M. J. Wunderlin (ELT) signale que lors de sa séance de préparation de lundi dernier, l'Entente de La Tène a étudié avec beaucoup d'attention le rapport du CC au CG concernant une demande de crédit de 53'000 francs pour la réfection des points d'ancrage du CIS.

Après des discussions animées autour du CIS en général, la majorité des membres de l'Entente se sont mis d'accord d'accepter ce crédit.

Toutefois, l'Entente de La Tène est d'avis qu'il faut aborder une discussion de fond sur ce bâtiment dans un futur proche.

M. R. Walther (cc) signale que c'est avec plaisir qu'il va répondre à ces différentes questions.

Tout d'abord, vous exprimer notre satisfaction de voir que vous vous intéressez fortement à ce bâtiment et c'est vraiment avec plaisir que le CC va entrer en matière concernant la réactivation de l'expertise d'il y a 30 ans. Nous devons seulement contrôler un point très clair de cette expertise, qui était confidentielle, les résultats ne pouvant qu'être transmis au mandatant. Nous devons voir jusqu'à quel point nous pouvons publier les résultats de cette expertise.

Pourquoi n'avons-nous pas fait d'expertise globale tout de suite après cet incident ? Le CC a quand même eu un souci d'urgence, mais pas d'urgence d'aujourd'hui à demain, car il fallait éviter que ce bâtiment ait le même incident qu'il y a quelques mois maintenant, les conséquences pouvant être bien plus graves qu'il y a eu en novembre 2008. C'est avec satisfaction que nous apprenons que vous désirez que nous fassions une analyse globale de ce bâtiment.

Concernant la réflexion sur le fond, le CC est prêt à entrer en matière et une commission s'est déjà penchée là-dessus. La commission sportive a donné certaines indications et nous aurons certainement la possibilité de les compléter.

Nous entrons donc en matière sur toutes les questions posées.

M. A. Cramer (PSLT) remercie le CC qui est prêt à entrer en matière concernant la réactualisation de cette expertise.

La seule chose qui le gêne, c'est la confidentialité. A son avis, lorsqu'on fait un rapport pour vendre un objet, cet objet suit l'acheteur. Sans être juriste, il pense que le nouveau a la maîtrise de ce rapport et si on le réactualise, notre CG doit être saisi, doit en tous les cas en connaître les détails parce que sinon, la prochaine fois qu'il y aura une demande de crédit, on dira qu'on veut savoir. Il ne faut pas seulement qu'on accepte les propositions du CC mais savoir ce que l'expert dit.

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté du Conseil général concernant une demande de crédit de 53'000 francs pour la réfection des points d'ancrage des façades du CIS Sport et Loisirs Marin est accepté à l'unanimité.

M. R. Walther (cc) signale que c'est avec satisfaction qu'il prend connaissance de ce vote, tout spécialement, puisque ce rapport que le CC vous présentait n'était pas son premier mais le premier qui a été accepté.

7. Motions et propositions

Aucune.

8. Interpellations et autres questions

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, signale que nous avons reçu une interpellation, déposée sur vos places, de M. Jolidon et il lui passe la parole pour son développement.

M. D. Jolidon (ELT) ne sait pas si le CC veut encore réentendre sa charmante voix un moment, s'il veut répondre directement aux questions ou s'il doit brièvement résumer son interpellation. Il a regardé l'heure et on est encore aux aurores...

Il s'est juste étonné d'apprendre par la presse l'aventure de ce logo, 15 jours après une séance de CG, le samedi, on avait le logo dans la presse, première surprise pour lui.

Ensuite, tous les mails émanant du CC et de l'administration sont chargés de ce logo, qui apparaît une fois en messagerie, une fois en objet joint et cela surcharge le réseau informatique.

Il a aussi constaté que sur le site de la commune, les armoiries avaient été remplacées directement par le logo, exit notre belle armoirie bleue.

Il y a une semaine ou deux, avec le secrétaire de la commission du feu, il a constaté que dans toutes les lettres officielles, les armoiries avaient été remplacées par le logo, sur demande e-mail de l'administration.

Pour couronner le tout - il espère que c'est de l'intox -, il a entendu des bruits comme quoi les véhicules de la voirie et les habits du personnel seraient floqués de ce logo pour remplacer les armoiries.

Il a regardé la durée d'un logo dans le marketing. C'est un temps d'entre 3 et 5 ans, soit parce que les couleurs ne sont plus à la mode, soit parce que le slogan n'a plus d'effet et qu'on est obligé de le changer, ce qui signifie que c'est une histoire qui va se répéter.

Il a donc déposé 7 questions au CC et espère qu'il va pouvoir y répondre.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, rappelle que selon l'art. 77 RGC, le CC a la possibilité de répondre ce soir ou à la prochaine séance.

M. D. Rotsch (cc) signale qu'effectivement à cet art. 77 RGC, il y a la possibilité de renvoi des interpellations. De manière à répondre de façon précise à ces questions, il est pour le CC utile d'avoir un délai de réflexion. Malgré tout, le CC est quand même un tout petit peu étonné du dépôt d'une telle interpellation car il est sûr d'être dans ses moyens de compétence à ce niveau-là. On le dit notamment dans la planification financière, dans le programme de législature, en termes de rayonnement et de développement de l'image de la commune. Tous ces éléments

seront traités et mis en discussion en séance du CC afin d'apporter à cette interpellation les réponses aussi précises que possible.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, accepte de reporter la réponse à cette interpellation à la prochaine séance du CG. Il demande à l'administration de ne pas oublier de porter ce point à l'ordre du jour de cette prochaine séance.

9. Lettres et pétitions

Aucune.

10. a) Communications du Conseil communal

M. M. Muster (cc) informe le CG que le CC a pris la décision récemment, en rapport avec l'évolution démographique de notre école, d'ouvrir une 5^e classe d'école enfantine sur le site de Marin.

En effet, 55 bambins de 4 ans vont rejoindre les rangs scolaires à la prochaine rentrée, ce qui porte l'effectif pour les classes enfantines de Marin à 94. Si on conservait les 4 classes, on aurait des classes surpeuplées, parce que c'est le cas de le dire pour des enfants de cet âge-là, qui compteraient jusqu'à 24 enfants. Dans les classes de 2 degrés, on aurait 14 enfants de 4 ans et 10 de 5 ans, ce qui n'est pas souhaitable sur le plan pédagogique car le nombre est trop important. D'ailleurs, la loi cantonale, quant au nombre d'enfants par classe, est précise sur le sujet et dit que l'effectif par classe ne doit pas excéder 22 enfants de 5 ans, s'il n'y a que des enfants de 5 ans ou pas plus de 16 enfants de 4 ans, s'il n'y a que des enfants de 4 ans.

Le Conseil d'Etat demande qu'on fasse des classes à 2 niveaux, pour différentes raisons, pédagogique et d'organisation, donc une classe à 2 niveaux ne doit pas excéder 18 à 19 enfants. En ouvrant une 5^e classe sur le site de Marin, on atteint cet objectif de 19 enfants par classe au maximum.

Nous n'avons pas budgété l'ouverture d'une classe en 2010, ce qui signifie que pour les 5 derniers mois de l'année, nous devons assumer des dépenses supplémentaires de l'ordre de 18'000 francs.

Le CC a pris cette décision après avoir étudié les variantes possibles allant d'un soutien ponctuel et épisodique dans la semaine par une personne qui viendrait aider un petit peu, c'est une solution bon marché mais pédagogiquement peu défendable. Une autre solution était d'ouvrir une classe à mi-temps n'ayant que des enfants de 4 ans mais, dans ce cas, on portait un préjudice à ces enfants parce qu'on les privait d'une stimulation, bienvenue, de la part de leurs aînés d'une année.

M. M. Luthi (cc) informe le CG concernant la prochaine séance du 29 avril, qui est traditionnellement la séance des comptes, au cours de laquelle vous serez néanmoins saisis de deux demandes de crédit dont une très importante qui concerne la construction du nouveau bâtiment sanitaire du camping. Nous avons un délai très court pour réaliser ce projet, qui est limité dans le temps, comme vous le verrez dans le rapport que vous allez bientôt recevoir. Afin de réduire au maximum les délais, nous avons déjà entrepris la demande de permis de construire. Alors, ne soyez pas surpris, pour ceux qui lisent la Feuille officielle ou le Bulletin des Communes, de voir ces prochains jours une telle demande apparaître. Ce n'est évidemment pas pour sauter une étape ou pour éluder quelque chose mais bien pour pouvoir ensuite avoir plus

d'efficacité dans la réalisation de ce projet, bien entendu sous réserve de l'acceptation de ce crédit.

M. R. Walther (cc) signale qu'en sa qualité de responsable des routes communales, il désire, au nom du CC, vous informer, bien que le premier coup de pioche soit encore éloigné dans le temps, que l'assainissement de la rue de la Gare a commencé. Nous sommes actuellement en train d'élaborer un cahier des charges et un planning. Dans ce planning, nous avons bien sûr prévu des informations à toutes les commissions concernées mais surtout des informations à la population et le CC essaiera autant que possible de tenir informé le CG de la suite des travaux. Le plan de législature l'annonçait et on pouvait plus ou moins savoir que la rue de la Gare serait assainie, avec une urbanisation moderne, fin 2012-début 2013.

b) Communications du bureau du Conseil général

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, signale qu'il a reçu de la part de l'administration communale une lettre émanant de la chancellerie d'Etat. Vous vous souvenez tous que le 27 février 2009, le CG a accepté *l'initiative communale demandant la révision urgente de la législation du secteur de l'électricité, particulièrement en prévoyant la possibilité pour les communes neuchâteloises de percevoir un émolument pour l'usage du sol communal, une redevance pour l'éclairage public et une taxe écologique*. Elle a passé devant le Grand Conseil neuchâtelois en date du 27 janvier 2010, qui l'a examiné en tant que motion de commune. Il lit un extrait du courrier reçu : « Nous vous informons que votre motion a été acceptée non combattue par notre parlement et il l'a transmise au Conseil d'Etat, qui dispose d'un délai de deux ans pour réaliser l'étude demandée et présenter un rapport y relatif au Grand Conseil. ».

11. Divers

M. B. Gomes (PSLT) signale que récemment, le Conseil d'Etat a pris une décision concernant le CNP de Préfargier, ce qui signifie que beaucoup de monde de cet établissement sera déplacé à Perreux. Plusieurs personnes se sont approchées de lui, l'informant qu'il n'y a pas de moyens de transports pour se rendre à Perreux pour travailler. Les conséquences de cette décision pour la commune sont que si les gens de Marin doivent se déplacer à Perreux et qu'ils n'ont pas de moyens de transports, ils vont aller s'installer ailleurs et cela se ressentira sur les impôts. La commune est déjà déficitaire et on aura encore moins de rentrées fiscales. Comme nous finançons les TN, est-ce qu'il y aurait un moyen de transports pour ces gens-là, avec un bus ou un minibus, afin de permettre à ces personnes de se déplacer ? Il faut savoir qu'actuellement, il faut une heure pour se rendre à Perreux ; il faudrait donc un moyen direct pour ces déplacements. Est-ce que le CC a pris acte de cette décision et comment pense-t-il garder des gens qui risquent de quitter la commune ?

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, relève que ce genre de questions est à poser dans le cadre d'une interpellation.

M. A. Cramer (PSLT) signale que depuis quelque temps, en tout cas depuis plus d'une année, un individu déambule régulièrement dans le quartier à la rue de la Gare en passant par le chemin du Chenevier, les Ouchettes, allant en direction du lac par le chemin du Chalvaire. Il passe parfois par les rues du village. Lors de ses déambulations, parfois de jour mais surtout la nuit, il crie des injures et réveille régulièrement les habitants du quartier. De jour particulièrement, il profère des menaces, insulte les passants et lorsqu'on se trouve dans la

région près du lac, au bas du Chalvaire, il tente d'agresser pour faire fuir les promeneurs.

Contactée, la police estime qu'il a le droit de vivre dans cet endroit même s'il provoque des nuisances, même sans y être légalement domicilié et qu'il n'existe aucun moyen juridique pour l'empêcher de vivre à cet endroit. Concernant les menaces, insultes, etc., la police est d'avis que la population doit être compréhensive et que tant qu'aucune attaque physique n'a eu lieu contre des personnes, rien ne peut être entrepris. A sa connaissance, des plaintes ont été déposées mais selon les dires de la police, elles ne devraient pas avoir véritablement d'effet.

Quel est le rôle que la police doit exercer dans le cadre du mandat de prestations ? Doit-elle seulement procéder au contrôle des parcs ou doit-elle en premier lieu exercer des tâches de protection des habitants et des passants afin que la sécurité corporelle et le repos des habitants soient garantis ? Pour quelles raisons cet individu est habilité à vivre sur le territoire communal, à sa connaissance sans domicile fixe, sans avoir un permis d'habitation, et d'habiter dans une cabane, en violation avec les règlements en la matière ?

Pour terminer, il demande qu'un rapport soit demandé à la police et que des mesures soient prises pour éviter tout acte contraire aux mœurs car il a peur que des personnes adultes soient attaquées mais, même si elles peuvent se défendre, les enfants ne le peuvent pas et s'il arrive quelque chose, cela pourrait être dangereux.

M. M. Luthi (cc) signale que c'est le même cas que le précédent. On n'a rien à répondre pour le moment. Il faut qu'on nous adresse quelque chose par écrit.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, pense que cela relève plus d'une interpellation que d'une question écrite.

M. A. Cramer (PSLT) signale que M. Luthi répond souvent de cette façon-là : c'est pas à nous, c'est aux autres, il faut voir...

Il pense que M. Luthi est là pour écouter et si on doit chaque fois écrire, ça ne va pas.

Lorsqu'il est en séance de CG, il aime bien poser des questions et si on ne peut pas y répondre, il ne sait pas comment faire.

M. S. Girardin (ELT), pour répondre à M. Cramer, signale qu'il avait aussi une fois osé poser une question et on lui avait répondu qu'une motion d'ordre devait se faire par écrit et qu'il y serait répondu.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, précise qu'effectivement les divers ne sont pas faits pour répondre à ce genre de questions mais que cela relève des « interpellations et autres questions » (point 8 de l'ordre du jour de cette séance).

M. D. Jolidon (ELT) signale que la commune de La Tène a décidé de participer au projet « La Suisse bouge », projet qui invite et incite les gens à faire du sport. Cela se déroulera entre le 5 et le 12 mai. Un comité d'organisation au niveau de Marin-Epagnier et de Thielle-Wavre a été mis sur place, qui a déjà siégé à deux reprises. Les manifestations auront lieu les jeudi, samedi et mardi de cette semaine-là. On a laissé la Fête des Mères pour que chaque homme et chaque femme puisse honorer sa conjointe ou son conjoint. On n'a pas voulu non plus toucher au match qui se déroulera le samedi, ni aux deux mercredis parce qu'il y aura le Tour du canton et que les sportifs seront déjà sur la route. Remo Siliprandi va mettre régulièrement des articles dans la presse et il invite chacune et chacun à les lire. Comme on fait partie de la COMUL, elle éditera aussi des flyers pour annoncer ces manifestations. Il le rappellera à la prochaine séance mais invite d'ores et déjà tout le monde - déjà maintenant - à cirer les chaussures et à s'échauffer...

M. N. Krügel (PLRT) annonce que le PLRT organise pour la 10^e année consécutive sa chasse aux œufs le lundi de Pâques (lundi 5 avril), qui aura lieu au même endroit que d'habitude, avec le même nombre d'œufs. Toutes les personnes et tous les enfants qui sont intéressés sont bien évidemment les bienvenus. On espère que vous viendrez nombreux à cette occasion.

La parole n'étant plus demandée, M. M. Binggeli (PLST), président du CG, clôt la séance à 21 h 44.

La rédactrice du PV,

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général :

Le président,

Le secrétaire,

M. Binggeli

N. Krügel